

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2023

Bureau

Présidence : M. Armando Couto
Vice-présidence : Mme Caroline Monod
Secrétaire : M. Christian Haas
Membres : M. Alain Fischer, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Nicolas Clémence, M. Giuseppe Di Salvo, M. Yannick Hanifi

Assistent à la séance :

Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 5) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 320-23.04 Approbation des comptes 2022 de la commune de Lancy **p. 1316**
Entrée en matière

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 20236) Propositions du Conseil administratif

- a) Acquisition de surfaces en PPE aménagées en crèche au rez-de-chaussée et 1^{er} étage dans le bâtiment 12 du PLQ de Surville **p. 1318**
- b) Projet de centre socioculturel dédié à la montagne **p. 1322**

NOUVEAUX OBJETS7) Projets de délibération du Conseil administratif

- a) 318-23.04 Mise en conformité de l'espace de manifestations du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'investissement **p. 1324**
Entrée en matière
Fr. 1'200'000.--
- b) 319-23.04 Trèfle d'Or – Aménagements intérieurs et équipements d'exploitation – Crédit d'investissement **p. 1328**
Entrée en matière
Fr. 940'000.--

8) Pétitions

- a) Remise d'un macaron autorisant les habitants de la rampe du Pont-Rouge, Petit-Lancy, à emprunter en voiture la descente de ladite rampe (PE087-2023) **p. 1329**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)9) Commission de l'administration, séance du 13 mars 2023, rapporteur M. Simon ANTICH

- a) Présentation de l'audit sur le service des travaux et énergie (STE) **p. 1333**
- b) Information sur les recrutements (Finances, RH, SGA) **p. 1334**
- c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023 **p. 1334**

10) Commission conjointe Sécurité et Culture, communication et promotion économique, séance du 15 mars 2023, rapporteur M. Vincent MAYER

- a) Lancy zéro pub : libérons nos rues de la publicité commerciale (DM 050-2021) **p. 1334**

11) Commission de la sécurité, séance du 15 mars 2023, rapporteur M. Vincent MAYER

- a) Divers

12) Commission des travaux, séance du 27 mars 2023, rapporteur M. Michel VERGAIN

- a) Etat d'avancement du chantier de la future école à Pont-Rouge **p. 1336**

13) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 30 mars 2023, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

- a) Etat de situation des PLQ (Surville, Ancien Puits, Chapelle-Gui, Boucle des Palettes, Passereaux, PLQ Chambre verte) **p. 1337**
- b) Etat foncier Pont-Rouge **p. 1339**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023**POINTS FINAUX**

14) Propositions individuelles et questions

p. 1339**CLÔTURE DE LA SEANCE**

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

M. Couto : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs de l'administration, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Pour l'instant, j'excuse l'absence de M. Antich, M. Di Salvo, M. Hanifi, Mme Baranyai, M. Clémence. M. Jotterand arrivera avec un peu de retard.

POINTS INITIAUX**1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme Gachet : pour des raisons personnelles, je souhaiterais pouvoir quitter le Conseil après l'entrée en matière des comptes et je vous demande s'il est possible de déplacer le point 6c) au point 5), qui serait après les communications du Conseil administratif.

Mme Beun : je propose à l'ordre du jour une résolution que vous avez trouvée sur vos places.

M. Dérobert : je viens de prendre connaissance de la résolution dont Mme Beun nous parle. Malheureusement, j'ai l'impression que ce n'est toujours pas une résolution, mais qu'il s'agirait plutôt d'une motion, ce qui pose encore une fois un problème.

Mme Beun : cette résolution a été vérifiée par plusieurs personnes, notamment par des conseillers nationaux, pour qu'elle soit bien correcte à la forme et l'orthographe aussi, et la forme correspond tout à fait à l'une des résolutions qui est passée précédemment et qui n'était pas proposée par notre groupe.

M. Couto : on voit dans la demande que c'est pour inviter le Conseil administratif à s'adresser ensuite au SEDD, donc je pense que cela peut passer pour une résolution.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

M. Bonfanti : j'aimerais préciser que le SEDD n'existe plus depuis l'année passée, c'est seulement le service de l'environnement, le développement durable ayant été rattaché au service de l'aménagement du territoire.

M. Dérobert : article 34 – « *Le projet de résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque. Après son acceptation par le Conseil municipal, le Conseil administratif est tenu d'acheminer le texte de projet de résolution à son/ses destinataires. Le projet de résolution peut être présenté et discuté en tout temps* ». Dans le cas présent, c'est une demande qui serait faite au Conseil administratif de procéder à des choses et non pas d'exprimer un avis du Conseil municipal. C'est donc une motion.

M. Couto : on est de nouveau dans l'impasse. C'est vrai que le texte sous-entend une demande au Conseil administratif de faire des analyses, mais l'intention est de demander au Conseil administratif de mandater l'autorité compétente pour faire la chose.

On ne va pas passer la soirée là-dessus, nous allons faire un vote pour savoir si nous mettons la résolution à l'ordre du jour.

Mme Beun, vous maintenez votre résolution ?

Mme Beun : je maintiens la résolution, c'est un problème qui est extrêmement important.

M. Dérobert : j'invite le groupe MCG à reposer ce même texte comme un projet de motion au sens de l'article 32 de notre règlement pour la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Bonfanti : cela permettra peut-être de répondre aux interrogations du MCG et de Mme Beun. Je vous rappelle que pour le budget 2023, il a été voté un crédit qui concerne justement la renaturation des rivières de notre commune et du coup la plupart des demandes qui sont faites et qui émanent du MCG va être étudiée, un message va être produit et sera envoyé en entrée en matière d'ici quelques mois.

N'ayez pas d'inquiétude par rapport au sujet parce que de toute façon il va être traité cette année au travers d'un crédit ; et nous avons une commission de l'environnement et du développement durable mardi prochain, donc si vous le souhaitez, nous pourrions revenir là-dessus dans les divers et le chef de service sera certainement très content de pouvoir donner des réponses aux éléments de cette résolution/motion.

M. Couto : Mme Beun, vous voulez maintenir votre résolution ou revenir avec une motion ?

Nous allons voter pour savoir si nous mettons cette résolution à l'ordre du jour.

Vote refusé par 12 non, 7 oui, 10 abstentions.

M. Couto : j'invite Mme Beun à revoir la chose et éventuellement, pour éviter la problématique, à revenir avec une motion.

La seule modification qu'il y aura à l'ordre du jour, c'est le point 6c) qui devient le point 5).

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023**2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023**

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Couto : nous avons reçu un e-mail du Groupement pour la sauvegarde du plateau de St-Georges qui sera lu par notre Secrétaire.

J'ai également reçu le compte rendu du pouvoir judiciaire que vous pouvez consulter auprès du secrétariat.

Concernant les amendements, pour éviter des incompréhensions, des formulaires sont à votre disposition de chaque côté du Bureau ; ce même formulaire est également disponible sur CMNet.

Concernant la Course des conseillers municipaux à Bernex, j'ai bien compris que j'étais le seul inscrit, merci pour votre soutien.

L'assemblée applaudit.

M. Couto : je suis un peu déçu qu'il n'y ait personne d'autres, mais je porterai les couleurs des 37 conseillers municipaux.

Je passe la parole à M. Haas pour la lecture de l'e mail.

M. Haas :

Lettre du 31 mars 2023 adressée à :

M. le Conseiller d'Etat Dal Busco. DT
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif Lancy
M. Caumel, Directeur de l'OCT
M. Denis Berdoz, Directeur des TPG
M. Armando Couto, Président du Conseil Municipal de Lancy

« Concerne : Rampe Quidort/Pont Rouge

Messieurs, Mesdames du Conseil d'Etat, de l'OCT, du Conseil administratif de Lancy et des TPG,

Après quatre jours d'essais, vous n'êtes pas sans ignorer le chaos invraisemblable que ces modifications ont causé dans tout le quartier et sur les axes principaux, sans parler des dommages aux personnes, aux entreprises et même aux TPG y compris les Trams bloqués dans les bouchons que les experts n'attendaient pas... au nom de quelle idéologie... ?

Cette manœuvre d'avoir déplacé le problème dans nos rues, nos routes et nos chemins, ne peut fonctionner jusqu'en juin pour avoir une évaluation. C'est inacceptable. Ce que la résolution proposée par trois partis lors du dernier Conseil municipal et refusé par la majorité, et spéculer sur la confiance curieuse des ingénieurs de la circulation qui pensent « que ça va s'améliorer

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

avec le temps » est aussi inacceptable. En attendant, combien de pollution cette expérience couteuse pour « Tous les piégés», dépasse tout entendement !

La Rampe QUIDORT ne peut absorber le flux de véhicules de la route de Chancy et de la route de Saint-Georges, avec un feu de 30 secondes sur la Route des Jeunes.

Les plantons ont cessé d'interdire le tourner à droite aux véhicules qui montent du Pont-Rouge et entrent dans le chemin des Vieux-Chênes, empêchant les bus 21, K et L d'accéder aux feux de la route de Chancy, elle-même bouchée jusqu'aux Esserts ! Quelle moquerie vis-à-vis des citoyens et des travailleurs !

Est-ce que les autorités pensent que les citoyens vont accepter sans concertation cet amateurisme sans protester ?

Merci de corriger ces inepties ! Avec nos respectueuses salutations

Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges

Pour le comité:

Lucio Ferlazzo, Florent Devaux Co-Présidents »

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, quelques communications.

Vous trouvez sur CMNet la réponse à la question de M. Dätwiler concernant le nombre de personnes au bénéfice d'un permis G dans notre administration par service et sur les trois dernières années, comme cela avait été demandé.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE085-2023

Travailleurs frontaliers (permis G)

Combien y-a-t-il d'employés titulaires du permis G, par service, dans la commune de Lancy et combien ont été engagés dans les trois dernières années ?

39 collaboratrices et collaborateurs frontaliers travaillent au sein de l'administration lancéenne, dont 17 engagé-e-s durant les trois dernières années, selon la répartition suivante :

<i>Service</i>	<i>Nombre de personnes frontalières</i>	<i>Nombre de personnes engagées durant les 3 dernières années</i>
<i>Aménagement du territoire</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Culture et communication</i>	<i>3</i>	<i>1</i>
<i>Environnement</i>	<i>4</i>	<i>0</i>
<i>Petite enfance</i>	<i>27</i>	<i>12</i>
<i>Sports</i>	<i>2</i>	<i>1</i>
<i>Travaux et énergie</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
<i>Totaux</i>	<i>39</i>	<i>17</i>

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Mme Moyard : en ce qui concerne la question de M. Jotterand sur le fait de repeindre les urnes de vote, il a fallu déjà déterminer à qui elles appartenaient entre le Canton et la Commune, ensuite on est en train de clarifier la chose et d'essayer de procéder à leur rafraîchissement esthétique, c'est en cours.

Mme Beun, concernant les allègements en lien avec les normes phoniques du tram 15 dans son deuxième virage du chemin des Palettes sur Curé-Baud, je devais vous confirmer mon sentiment qui était correct lors du dernier Conseil municipal, à savoir que les normes phoniques seront respectées à cet endroit-là et que les dispositions ont été prises pour atténuer les bruits lors du virage à 90° du tram, comme c'est le cas d'ailleurs également sur le virage des Communes-Réunies en direction du chemin des Palettes.

M. Antich avait posé la question de savoir jusqu'à quand allait être fermé le chemin des Rambossons en lien avec le déploiement du CAD Palettes par les SIG. Ce sera fermé jusqu'en octobre 2023, ensuite les travaux seront terminés et la section de la route réouverte.

M. Dérobert, par rapport à la question sur un éventuel miroir sur la route de Saconnex-d'Arve, après vérification par nos ingénieurs civils, la route à cet endroit se trouve sur la commune de Plan-les-Ouates, la route de la Chapelle est, quant à elle, comme vous le savez, une route cantonale. Donc, il vous est proposé de vous adresser au délégué à la mobilité de Plan-les-Ouates, M. Corminboeuf, sur cette question.

Mme Gachet : deux informations en lien avec la pratique sportive à Lancy. Vous rappeler que nous organisons un très grand événement ce samedi, Tuttistreet, au streetpark. Les festivités commencent à 11h00 avec des démonstrations de nombreux sports urbains, la possibilité d'avoir des cours et un encadrement, l'occasion de découvrir ce monde de sports urbains au niveau de la pratique. Il y aura des concerts le soir et en cas de mauvais temps, on a une solution de repli du côté de la salle du Petit-Lancy. Donc venez dès 11h00 jusqu'à minuit, cela va être une journée exceptionnelle.

Si vous ne souhaitez pas aller à Tuttistreet, sachez que si vous souhaitez soutenir le sport féminin, l'équipe féminine du ZZ Lancy, c'est notre club de tennis de table, qui est en ligue nationale A, débute son match à 16h00 à En Sauvy. Et si vous souhaitez soutenir l'équipe masculine qui défend son titre au niveau de la ligue nationale A, elle jouera le dimanche dès 16h00.

M. Bonfanti : la réponse à la question écrite de M. Haas concernant la rampe Quidort et la rampe Pont-Rouge sur les infrastructures pour les vélos est sur CMNet.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE086-2023

GRAND PRIX DE LA MONTAGNE POUR LES CYCLISTES A LANCY**Question**

Nous nous demandons si une étude de faisabilité pour disposer d'un système de remonte-pente urbain ne devrait pas être envisagée ?

Est-ce qu'un budget de plus de 2mio, soit environ celui voté en mars 2018 pour améliorer la sécurité et le confort du secteur Pont-Rouge Ormeaux, permettrait de réaliser une installation de ce type ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Réponse

L'installation d'un remonte-pente à vélo sur la rampe de Pont Rouge a fait l'objet d'une réflexion préalablement au vote du crédit pour améliorer la sécurité et le confort du secteur Pont-Rouge Ormeaux, et a été écartée pour raisons techniques. En effet, les gabarits de la rampe ainsi que la présence d'accès privés à conserver ne permettraient pas sa mise en place. Ces considérations techniques sont valables également pour la rampe Quidort. Pour toutes ces raisons, le budget de plus de 2 millions voté en mars 2018 pour améliorer la sécurité et le confort du secteur Pont-Rouge Ormeaux ne peut être employé pour acquérir, installer et entretenir un remonte-pente à vélo. De plus, il est à rappeler qu'un crédit voté par le Conseil municipal ne peut être utilisé à d'autres fins.

Le remonte-pente à vélo nommé « cyclocable » remonte aux années 1990. Avec l'avènement récent du vélo à assistance électrique (VAE), il a progressivement disparu, n'offrant pas les conditions concurrentielles et étant coûteux pour les collectivités en matière d'entretien et alimentation électrique. Depuis 2011 à Genève, la part des VAE dans le trafic cycliste a plus que sextuplé en passant de 7% à 43%. La part des VAE dépasse même les 50% sur certains axes, notamment la route des Jeunes. L'utilité de la création d'aménagements cyclables sur des axes même aux pentes conséquentes, comme les rampes de Pont Rouge et Quidort, est donc avérée, ce que permettent les mesures de mise à sens unique pour le transport individuel motorisé.

Les aménagements cyclables mis en place sur ces deux rampes dans le cadre des mesures à l'essai ouvrent aux cyclistes des itinéraires auparavant impraticables aux heures de pointe en raison des remontées de files de véhicules.

L'itinéraire via la rampe Quidort est désormais continu à la montée, présentant une alternative directe entre le secteur de François-Dussaud et le Petit-Lancy. Il est partiel à la descente, le carrefour avec la route des Jeunes n'ayant pas pu être traité dans le cadre de la mise à l'essai. Les cyclistes peuvent désormais parcourir sur la bande cyclable l'intégralité du tracé situé sur la commune de Lancy. L'attente en cas de remontées de véhicules est environ équivalente à un cycle de feux, ce qui constitue pour les cycles une nette amélioration par rapport à la situation précédente.

M. Bonfanti : je vous rappelle que le samedi 13 mai, aura lieu la Faites du jardin au parc Navazza.

NOUVEAUX OBJETS

5) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Approbation des comptes 2022 de la commune de Lancy

Mme Gachet :

Le Conseil administratif a l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport financier des comptes 2022 de la Ville de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Le budget 2022, voté par le Conseil municipal le 25 novembre 2021, dégagait une insuffisance de revenus, soit un déficit, de Fr. 2'572'800.--. Les comptes bouclés au 31 décembre 2022 présentent un bénéfice de Fr. 30'827'337.67. L'ampleur de ce résultat s'explique par deux principaux éléments :

- Fiscalité années précédentes : + 13 millions de francs: dont +9 millions de francs pour les personnes physiques et + 4 millions de francs pour les personnes morales ;
- Fiscalité année courante + 15 millions de francs: +11 millions de francs pour les personnes physiques et + 4 millions de francs pour les personnes morales

La croissance des contribuables se poursuit. Au 31.12.2022, la Ville de Lancy comptait 2'062 contribuables actifs dans le rôle, contre 1'760 au 31.12.2021. Il faut relever que le budget 2022 avait été évalué prudemment du fait des incertitudes liées à la pandémie. Il faut également relever qu'une partie de notre patrimoine financier a été réévaluée en 2022, ce qui a mené à une dévalorisation nette non budgétée d'environ 8 millions de francs compensés par la rentabilité de notre patrimoine qui s'élève à Fr. 8.9 millions.

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de plus de 30 millions. Ce résultat s'explique essentiellement par des rentrées fiscales supérieures et correctifs d'impôts antérieurs.

Nous vous proposerons, dans le cadre de l'examen des comptes, de transférer une partie de ces Fr. 30 millions sur la réserve que nous avons créée il y a trois ans, à savoir Fr. 12 millions. On ne peut pas aller au-delà puisqu'il y a une obligation légale de ne pas dépasser de 10% le capital propre de la commune.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2022 un peu plus Fr. 75 millions de crédits d'investissements à réaliser ces prochaines années au patrimoine administratif et financier. Nous avons réalisé en 2022 Fr. 40 millions de ces Fr. 75 millions.

Le développement de notre commune entre maintenant dans son apogée. On peut constater que nous sommes une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre sur cette voie.

Suite à ce message, vous avez l'ensemble du message et du rapport qui figure sur CMNet et qui sera traité, si vous le souhaitez, en commission des finances le 10 mai. Nous aurons également l'opportunité d'auditionner la personne qui a fait l'évaluation du patrimoine financier de manière à comprendre comment on peut arriver à une dévaluation telle que constatée au niveau de notre patrimoine.

Je tiens à remercier sincèrement le service financier pour le travail incroyable qu'il a mené. Mme Aymon nous a quitté à la fin du mois de mars et c'est Mme Touzelet qui a repris le flambeau. Je tiens à remercier aussi M. Santangelo qui nous a permis d'accompagner Mme Aymon dans le bouclage de ces comptes.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023**6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF****a) Acquisition de surfaces en PPE aménagées en crèche au rez-de-chaussée et 1^{er} étage dans le bâtiment 12 du PLQ de Surville**

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, vous avez sous les yeux une proposition relativement originale, c'est pour cette raison qu'elle prend la forme d'une proposition du Conseil administratif, que nous vous proposerons d'envoyer en Commission des travaux où, si vous l'acceptez, je serai accompagnée à la fois du service des travaux, ainsi que du service de l'aménagement du territoire, qui a donc mené des négociations avec un promoteur privé actif dans le plan localisé de quartier de Surville. Ce dernier, comme vous le savez, est le plus gros PLQ du Canton, dans lequel nous n'avons pas d'équipement public, ni de droits à bâtir, ce qui rend évidemment la création d'une école par exemple impossible, d'une crèche compliquée, de maisons de quartier également ou encore de toute sorte d'autres infrastructures publiques. Pourtant, elles sont nécessaires dans un PLQ de cette ampleur.

C'est pour cela que le service de l'aménagement du territoire a mené différentes négociations avec des partenaires potentiels et il s'est avéré que pour le bâtiment 12, dont vous avez la situation sur le plan en page 2, un partenariat avec le promoteur Comptoir immobilier a pu potentiellement se monter.

L'idée de cette proposition est de vous soumettre le principe très en amont du projet afin que vous puissiez dire si c'est une opération que vous trouvez intéressante ; elle comporte une part de risque que le Conseil administratif estime maîtrisé, maîtrisable et réductible au maximum, afin de pouvoir faire un partenariat et construire une crèche au rez et au 1^{er} étage d'un immeuble de logements qui est composé de deux allées, l'une en coopérative et l'autre en PPE.

Evidemment, c'est un projet qui a ses avantages et ses inconvénients. L'avantage principal, c'est de pouvoir faire une crèche parce que sinon on ne peut pas, c'est simple. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la pénurie et le fait que quand vous avez un quartier entier qui sort, il y a tout plein de nouveaux habitants, tout plein de familles et tout plein de petits enfants.

Le risque ou l'inconvénient est le fait que ce soit un projet un peu plus cher étant donné qu'un promoteur reste un promoteur et donc il souhaite toucher ses honoraires de promotion, ce qui fait que cette crèche, quand bien même nous l'achèterions si vous entrez en matière, aura un prix quelque peu plus élevé, puisqu'en sus du prix de la construction elle-même, il faudra payer les honoraires de promotion.

Si on se lance là-dedans, il faut ensuite aller jusqu'au bout du projet. Cela veut dire bien sûr que quand en temps utile on vous proposera l'acquisition, puis l'équipement, donc le matériel à mettre dans les locaux, puis les budgets qui iront avec pour faire tourner une crèche, il s'agira d'avoir une certaine cohérence.

Le dernier point sur lequel je souhaiterais appuyer, parce que c'est peut-être cela qui est le plus particulier, c'est que si on s'engage là-dedans, il s'agit ensuite d'un véritable partenariat public-privé, et si on devait ultérieurement, plus avant dans le projet, nous dédire d'une manière ou d'une autre, notamment parce que le projet prendrait des proportions délirantes ou que sais-je, nous nous engagerions, si vous votez cette proposition, à voter un crédit de dédommagement à hauteur d'un peu plus d'un million de francs qui correspond aux études qui auront déjà été menées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

C'est donc un paquet ficelé avec ce que cela a d'intéressant et d'ambitieux et de potentiellement un peu plus risqué et c'est pour ces raisons-là que le Conseil administratif a souhaité vous solliciter en amont du processus pour que vous déterminiez si on entre dans ce partenariat ou si on ne le fait pas.

Etant donné que c'est un projet peut-être plus complexe que d'autres que nous pouvons vous proposer notamment en matière de travaux, il vous est proposé de renvoyer cette proposition, comme je vous l'ai dit, en Commission des travaux afin de pouvoir vous l'exposer plus en détail et, nous l'espérons, que vous entriez à terme en matière sur cette proposition car le Conseil administratif estime que c'est une opportunité tout à fait intéressante qu'il serait fort nuisible pour la commune de laisser passer.

M. Dérobert : j'entends bien que c'est une proposition qui peut être intéressante pour notre commune. Comme toujours, on renvoie aux Travaux un sujet mais cela touche aussi au Social et aux Finances à long terme. Je souhaiterais que ce soit aux Travaux et éventuellement aux Finances aussi que nous soit proposé l'ensemble des coûts de ce projet, à savoir les coûts des travaux, les coûts du mobilier, voire des aménagements extérieurs, mais également le coût des engagements que cela engendre parce qu'évidemment si l'on construit une crèche, c'est bien pour y mettre des enfants qui seront accompagnés par des éducatrices. Je souhaiterais que l'on puisse avoir une présentation globale de ce projet et non pas uniquement des travaux en laissant de côté les aménagements intérieurs, extérieurs, l'engagement du personnel, etc.

M. Couto : si j'ai bien compris, vous proposez aussi l'envoi de la proposition à la Commission des finances.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL va soutenir le renvoi en Commission des travaux et pourquoi pas aussi des finances.

L'aspect qui nous semble important aussi à développer peut-être en parallèle, c'est de refaire un point autour des besoins de places de crèche, aussi par rapport à l'ouverture imminente de la crèche des Rambossons, plus celle du Bac qui est prévue aussi à moyen terme, pour qu'on ait une vision globale de l'impact de ces ouvertures, ce qui reste encore à fournir en termes de places. Il nous semble important d'englober aussi cette question sociale et organisationnelle dans la décision.

Mme Moyard : M. Dérobert, une partie de vos souhaits ne pourra pas être exaucée pour la simple et bonne raison que le projet n'a pas encore été développé. Donc, le coût exact de l'objet n'est pas connu à ce stade. Vous avez un plan financier estimatif à plus ou moins 20% qui se base sur un programme très sommaire. C'est bien un des éléments qui comportent une part de risque.

Par contre, il est indiqué en page 7 les ressources humaines nécessaires pour une structure de cette ampleur, une ampleur raisonnable, à peu près la même chose que ce qu'on va ouvrir à Rambossons, cela fait quand même 21,7 ATP. C'est clair qu'on va rester quand même en Commission des travaux, donc on ne pourra pas vous faire une présentation ultra-détaillée d'un point de vue petite enfance, j'entends ce que vous dites, mais on ne pourra pas aller dans tous les détails.

Mme De Vecchi, soyez rassurée, j'ai encore eu les chiffres de l'Observatoire cantonal de la petite enfance, il nous manque des centaines de places. On est censé atteindre 44% de taux d'offre, nous sommes à 27%, on est mauvais. On est mauvais parce qu'on n'a pas suivi l'explosion démographique et parce que notre population augmente très fortement. On peut sans problème ouvrir une crèche par année pendant bien 5 à 10 ans. Soyez rassurée sur ce point !

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

M. Dérobert : j'entends ce que dit notre Conseillère administrative. En effet, j'ai un peu de peine à voter un chèque en blanc, en sachant que s'il y a une dédite elle est d'un million. C'est quand même une grosse dédite. J'ai un peu de peine à nous lancer éperdument dans la construction de crèches, sachant que, si je reprends juste les chiffres, c'est 150 à 300 employés sur les 5 à 10 ans qui viennent juste pour la petite enfance, c'est un tiers de plus des employés qu'on a déjà sur notre commune si on considère qu'on est 600.

Je comprends le besoin, je comprends l'envie, je comprends l'opportunité, par contre j'ai un peu de peine à donner un chèque en blanc. Donc je souhaiterais fortement que nous ayons le plus d'explications et le plus de prévisions sur ce projet, que ce soit de l'ordre de la construction, du partenariat, de l'aménagement ou des engagements. Je pense que si nous avons un rôle dans ce Conseil, c'est de maîtriser les finances de notre commune, puisque nous votons les budgets, et qu'à partir de là c'est totalement dans notre rôle de pouvoir vivre une présentation globale de cette proposition du Conseil administratif.

M. Couto : si j'ai bien compris, il y a une proposition du Conseil administratif pour l'envoi à la Commission des travaux, une autre proposition de M. Dérobert pour envoyer à la Commission des finances. Je vais soumettre ces deux votes séparés.

Mme Dia : je crois avoir compris que M. Dérobert souhaitait un renvoi aux Travaux et aux Finances, ou juste aux Finances ?

M. Dérobert : aux Travaux, c'est une nécessité puisque cela touche en effet les travaux, cela touche principalement les finances de notre commune aussi, donc cela devrait aussi être étudié aux Finances puisque ce n'est actuellement pas dans notre budget ; il y a également un côté social puisque tous ces travaux vont pour l'ouverture d'une crèche et donc l'engagement et le grossissement de notre équipe de la petite enfance, donc à la Commission sociale et petite enfance également.

Malheureusement, c'est un projet d'envergure, les crèches sont des projets d'envergure sur notre commune, si c'est un besoin, c'est aussi un besoin que le Conseil municipal s'informe sur les différents tenants et aboutissants, donc en effet allons-y pour les trois.

M. Couto : j'ai compris que vous proposez trois commissions, je les ferai voter séparément.

M. Jotterand : je n'ai pas compris si c'était une conjointe ou sinon est-ce qu'on l'envoie en Commission de l'administration, parce qu'il y a des nouveaux postes, et en Commission du développement durable pour les matériaux de la crèche ? Je pense qu'il n'y a pas de chèque en blanc qu'on veut donner au Conseil administratif. On est tous d'accord pour la renvoyer en Commission des travaux, là je suppose que le vote va être assez unanime, aux Finances on est prêt à vous suivre, mais la Sociale, on commence à douter un peu, on n'est pas sûr de comprendre ce qu'il y a comme plus-value à amener au Social et à vraiment faire passer cet objet, qui reste qu'une proposition du Conseil administratif, dans trois commissions. Sinon on fait une commission globale, comme cela tout le monde peut y participer. Les Travaux, Finances pourquoi pas, cela restera notre position.

M. Couto : éventuellement aux Travaux avec un élargissement à tout le Conseil municipal, ce serait une idée.

Mme Dia : je ne comprends pas la nécessité de renvoyer à la Commission sociale. Mme Moyard a bien expliqué la nécessité absolue de créer des places de crèche assez rapidement. Je pense que la dimension sociale est claire, il y a un besoin, on est en retard. Donc, je pense qu'il ne faut pas entrer là-dedans.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

M. Dérobert : en effet, j'ai oublié la Commission de la culture pour la signalétique, non je plaisante. Oui, on est très en retard, j'entends très bien les propos de notre Maire, malheureusement je ne suis pas là pour approuver et boire les propos de notre Maire même si de temps en temps je peux être d'accord avec.

Alors oui on est en retard, on a une crèche par année à faire pendant ces 5 à 10 prochaines années si je reprends les propos de notre magistrat, soit, mais est-ce que ce n'est que les Travaux et les Finances qui se chargent de la planification de ce qui se fait dans les crèches ? Non. Je pense que c'est un sujet qui doit être abordé. Oui, ce n'est qu'une proposition, la dernière proposition qu'on a eue c'était la municipalisation des crèches, elle n'a pas été tellement revue derrière et cette proposition est arrivée au budget. Je pense que cette proposition a des incidences réelles sur ce qu'on vote, sur le futur de notre commune, ce sont des décisions et des directions que prennent nos magistrats, à partir de là je pense qu'on doit être informés. Je ne dis pas que j'irai contre, ce n'est pas la question, j'aimerais juste que les différentes commissions qui sont impliquées là-dedans soient informées.

Donc, oui, la Commission des travaux cela paraît une nécessité, la Commission des finances, on engage quand même un certain nombre de travaux, voire une dédite d'un million, un million ce n'est pas peu, et la Commission sociale, c'est quand même le fond du sujet, à savoir créer des places de crèche et c'est quand même la Commission sociale et petite enfance qui est intéressée.

J'entends bien que de temps en temps on demande des économies de moyens sur les commissions, je suis le premier à le faire, je n'aime pas les multi-commissions, donc je vous dis tout de suite que je ne souhaiterai pas une gigantesque commission regroupant trois commissions élargies au Conseil municipal où finalement on ne sait pas exactement ce que l'on fait. Je souhaiterais que les trois commissions s'en emparent avec peut-être une séance de la Sociale parce qu'on n'aurait pas forcément besoin de plus et deux séances ou trois sur les Travaux, je n'en sais rien mais j'aimerais que les trois commissions s'en emparent.

Mme De Vecchi : pour reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure et rebondir sur ce qu'a dit M. Dérobert, je pense que c'est vraiment important d'associer cette dimension sociale. Je ne le voyais pas forcément dans le cadre de cette décision-là mais de profiter de cette opportunité pour mettre à l'ordre du jour d'une Commission sociale prochainement la question de la petite enfance, du développement du service, de l'organisation qui va évoluer avec la création de nouvelles structures. En tout cas, que cela figure à l'ordre du jour d'une prochaine commission, cela me semble essentiel.

M. Jotterand : en fait, j'ai l'impression que, sur cet objet, on met un peu plus que ce qu'il y a. C'est-à-dire qu'il y a une volonté apparemment et un souhait d'avoir certaines informations sur les futurs projets, sur comment on va faire pour construire une crèche par année, qui sont des questions tout à fait intéressantes et qui pourraient tout à fait être traitées en Commission sociale et de l'autre côté un objet particulier qui concerne les Travaux et qui a potentiellement des implications financières mais qui ne concerne pas directement le Social. Donc, le ou la présidente de la Commission sociale pourrait mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission un point pour avoir un plan sur le développement des crèches dans le futur et le dissocier de cet objet qui reste une proposition du Conseil administratif qui porte sur des questions de Travaux.

Mme Monod : le groupe des Verts veut juste dire que peut-être qu'on ne doit pas les paroles de la Conseillère administrative en charge mais on est néanmoins conscient des besoins et des nécessités dans notre commune, et on rejoint tout à fait M. Jotterand sur le fait qu'il ne faut pas tout mettre dans le même panier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Donc, on soutiendra ce projet et le renvoi en Commission des Travaux. Sur la partie Finances on est un peu plus partagé puisque c'est un projet qui doit encore être abouti, c'est un principe sur lequel nous nous prononcerions.

M. Couto : je vais faire voter les propositions de renvoi en Commission dans cet ordre : Sociale, Finances et Travaux.

Le renvoi à la Commission sociale et petite enfance est refusé par 17 non, 14 oui, 0 abstentions.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté par 15 oui, 14 non, 1 abstention.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Projet de centre socioculturel dédié à la montagne
=====

M. Bonfanti : le Conseil administratif souhaite que le nouveau projet de Genève Montagne adapté aux enjeux du site puisse être présenté en séance de commission.

L'objectif étant de pouvoir vous présenter deux éléments essentiels, à savoir l'état d'avancement du projet qui comprend toujours des parties culturelle, sportive, sociale et environnementale, et le budget d'investissement et de fonctionnement du projet.

A la suite de cette présentation et si les élu.e.s sont convaincu.e.s du projet, il vous sera demandé de prendre position au travers d'un vote de principe sur :

- Une avance de Fr. 90'000.--, afin de permettre à la Fondation Genève Montagne de déposer une demande d'autorisation de construire en automne de cette année sur la parcelle 1652.
- Le principe d'une subvention annuelle à hauteur de Fr. 50'000.-- pour combler une partie du déficit de fonctionnement du projet dès sa mise en exploitation.
- Le principe de mise en œuvre d'un droit de superficie sur les bâtiments en faveur de la Fondation Genève Montagne dont la rente est prévue à 0 franc, mais qui pourra être revue tous les 10 ans.

Je vous demande de bien vouloir faire un bon accueil à cette proposition en la renvoyant en commission conjointe de l'aménagement du territoire et des finances.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est toujours sur la même ligne. On a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur la question. Vous dire qu'on sera pour un renvoi en commission pour discuter de ce projet.

Pour nous, indépendamment du programme, du bien-fondé du projet, vous connaissez notre position qui est de dire que construire un bâtiment sur ce site, avec des qualités importantes au niveau écologique et paysagère, reste une hérésie pour deux raisons – on les développera en commission – à la fois parce qu'on va aller saccager de la pleine terre, du sol vivant, et pas seulement les arbres. Ce n'est pas seulement la question des arbres qui nous importe mais aussi la question des sols et de la pleine terre.

La deuxième raison, c'est qu'on a deux bâtiments aujourd'hui qui sont là. Effectivement le Conseil municipal a voté une motion pour réutiliser le plus possible les bâtiments, et pour nous de construire un nouveau bâtiment à Fr. 14 millions, peut-être que cela ne paraît pas beaucoup avec le bénéfice qu'on a de Fr. 30 millions, même si ce n'est pas nous qui allons payer, on trouve

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

que cela ne vaut pas ce sacrifice surtout pour construire un café-restaurant et un musée, je vous rappelle.

Pour nous, on discutera en commission de ce projet qui ne nous semble encore pas abouti et pas satisfaisant dans la mesure où il porte une grande atteinte à ce site de la parcelle Aubert.

M. Haas : au même titre que M. Petite a rappelé qu'on connaissait la position des Verts, vous connaissez celle de notre groupe, respectivement de celui qui prend la parole depuis le début puisque, très symboliquement, j'avais fait une intervention pour soutenir Genève Montagne, je m'étais équipé d'un baudrier, de dégaine, et de différents artifices pour bien montrer que le développement de l'escalade et d'avoir un centre sportif, cet intérêt était énorme pour Lancy.

Je me félicite aussi de voir qu'une partie des éléments qu'on vous avait présentés mais qui avaient été refusés dans une motion est d'identifier les réels besoins des habitants et de la population du quartier ; avec un centre – puisqu'on change d'appellation finalement – avec un projet de centre socioculturel dédié à la montagne et avec ce qui est prévu dans le message, on recouvre finalement l'ensemble des besoins exprimés.

Et je ne peux pas m'empêcher, parce que j'ai lu dans la revue du Club Alpin du début de l'année qu'aujourd'hui l'escalade en salle a clairement gagné la population en général et que l'offre devient extrêmement intéressante, mais en même temps c'est là où on a eu la pierre d'achoppement, ou le bloc d'achoppement avec le projet de Genève Montagne.

En même temps, on va soutenir évidemment pour pouvoir en discuter en Commission de l'aménagement et des finances. Symboliquement il y a un peu tout qui fout le camp et c'est le but de mon message parce que maintenant le Toblerone est aussi produit dans un autre pays que la Suisse et c'était quand même un symbole fort et là on craint de perdre peut-être une partie de la montagne dans un autre secteur, mais le jour où on coupe le ruban de ce centre, je vous offre des Toblerones.

M. Dérobert : concernant ce projet, certains qui ont lu les procès-verbaux connaissent mon emprunt par rapport à l'acquisition de la parcelle qui était le début. On passe d'un projet qui devait nous rapporter Fr. 200'000.— à quelque chose qui va nous en coûter Fr. 50'000.--, soit, c'est un beau projet que je peux tout à fait soutenir. J'aimerais juste que cette commission soit ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, parce que ce sujet a souvent été entendu par tout le monde et je pense que c'est important, même s'il n'y a que ces deux commissions qui aient le droit de vote durant cette séance, je pense qu'il est important que l'ensemble du Conseil municipal puisse s'informer sur ce sujet qui commence à dater un peu trop à mon goût.

M. Jotterand : nous, nous étions pour un renvoi en commission et pourquoi pas ouverte à tout le monde, quand le PLR fait preuve d'inclusivité, on apprécie, et donc on est prêt à soutenir cette proposition.

M. Couto : si j'ai bien compris il y a une proposition d'envoi à la Commission conjointe aménagement et finances ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Je mets au vote cette proposition.

Le renvoi à la Commission conjointe aménagement du territoire et finances, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Bonfanti : je tiens à vous remercier pour ce renvoi en commission. On sait déjà la date de cette commission, elle aura lieu le jeudi 11 mai 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023**NOUVEAUX OBJETS****7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

b) Mise en conformité de l'espace de manifestations du parc Navazza-Oltramare – Crédit d'investissement (Fr. 1'200'000.--) (318-23.04)
=====

M. Bonvin : Monsieur le Président, je vais m'abstenir sur ce vote.

M. Couto : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Bonfanti :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil administratif souhaite proposer un amendement aux membres du Conseil municipal.

Cet amendement, s'il est accepté, permettrait de scinder le crédit en deux parties, dont une des parties pourrait être votée ce soir pour des questions de mise en conformité de l'espace manifestations du parc Navazza-Oltramare et notamment les enjeux de sécurité. L'autre partie pourrait être renvoyée en séance de commission.

Je tiens à dire que je comprends tout à fait que la demande soit singulière mais face à l'urgence de certains travaux, il vous est ainsi proposé cette solution.

Le message inscrit en entrée en matière aurait dû être déposé bien avant la séance d'avril mais pour des raisons de ressources en interne et de priorisation d'autres messages, ce message n'intervient que trop tard dans le processus. Je tiens pour cela à m'en excuser.

Comme cela avait été communiqué pour le budget 2023 auprès des membres de la Commission environnement et développement durable en automne 2022, le projet répond :

- de la volonté d'interdire aux visiteurs le chemin longeant la Grange Navazza afin de libérer l'espace pour les véhicules d'intervention ;
- de l'obligation de recréer un nouveau chemin « pour le public » en lieu et place de l'accès depuis Pré-Monnard ;
- de l'opportunité d'améliorer et de développer le site pour l'accueil des manifestations en particulier afin de démultiplier les sites « offrant » des repas.
- à limiter les consommations d'eau en relation avec la mise en place d'un bassin de rétention d'eau tout en permettant de maintenir les pelouses malgré les manifestations par une subdivision des secteurs d'arrosage.

Comprenant que le montant est élevé du crédit sollicité pour un vote sur le siège, le Conseil administratif vous propose de scinder ainsi le crédit en deux.

Il vous est proposé de voter sur le siège les éléments considérés comme « urgents » pour le bon déroulement des manifestations et événements cet été.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Ainsi, si les membres du Conseil municipal décide de cette option, une première étape permettra d'assumer :

- la nouvelle entrée piétonne du côté du chemin de Pré-Monnard ;
- l'aplanissement avec un gazon armé dans les zones de l'entrée permettant de libérer de nouvelles zones pour les food trucks ;
- l'augmentation des capacités électriques afin de garantir les sollicitations des forains et des food trucks supplémentaires ;
- des zones de parking pour les véhicules d'interventions ;
- et une augmentation de la capacité de la ligne téléphonique.

Ces travaux pourraient être dès lors réalisés avant la fête des écoles et de fait, répondre aux normes sécuritaires principales à l'exception de la mise à disposition de zones supplémentaires d'eau potable.

Le montant sollicité pour cette première étape qui demande un vote sur le siège est de Fr. 608'330 TTC.

La deuxième étape, à savoir la rétention d'eau d'arrosage, le développement d'un système d'arrosage efficient, le développement de points d'eau potable supplémentaires, la finalisation d'implantation des points électriques et l'ensemencement pourraient être renvoyés en Commission de l'environnement et du développement durable (séance mardi 2 mai).

Je regrette bien entendu cette situation et je vous prie de faire un bon accueil à cette proposition.

M. Couto : donc, vous proposez qu'un montant de Fr. 608'330.— soit voté sur le siège et le reste du montant, Fr. 591'670.--, serait traité par la Commission de l'environnement.

M. Haas : au vu des enjeux, notamment sécuritaires, parce que je crois que c'est un événement qui a déclenché une partie de ce processus et du calendrier qui est tellement proche que si on devait ne pas voter sur le siège ce soir, cela poserait certains problèmes. Néanmoins, avant cette commission que M. Bonfanti nous annonce le 2 mai, on avait une préoccupation d'ordre général, - ces questions, on les posera, - mais de manière juste globale avant de passer au vote lui-même, auquel on va certainement réserver un accueil favorable, c'est la globalité du statut de la Campagne Navazza qui nous préoccupe un peu. Aujourd'hui on le voit bien, on a une terminologie qui est claire, on parle finalement d'un espace manifestations, on ne parle même plus d'un parc et on a des vraies préoccupations écologiques sur le bas du parc, sur la zone qui est encore préservée et qui ne connaît pas de construction, mais j'ai bien compris que cette partie-là on en parlera le 2 mai et c'est très bien.

J'ai juste deux petites questions en préambule pour M. Bonfanti. C'est pour avoir une vision claire puisqu'on avait eu un débat sur la typologie des parcs à Lancy. On en avait discuté dans le cadre du PDCom. J'aimerais savoir si le parc Navazza avait fait l'objet d'un classement en tant que parc, donc plus en zone où il est aujourd'hui, mais en parc. Est-ce que les travaux de la nature qu'on prévoit aujourd'hui auraient été possibles ? J'imagine que oui, mais j'aimerais avoir une confirmation de la part de M. Bonfanti.

L'autre question, elle est un peu sous forme de clin d'œil, mais comme on vit une soirée historique, autant aller jusqu'au bout. Est ce que les food-trucks qui pourront fréquenter ces nouveaux gazons bétonnés, qui sont écolos, je me suis renseigné avant de poser une question stupide, est-ce qu'on est sûr qu'ils ne seront pas exclusivement réservés à de la cuisine végane ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Mme Dia : le groupe socialiste va voter cet amendement proposé par le Conseil administratif, parce que cela permet le vote sur le siège pour la partie urgente, pour la mise en conformité du parc afin que la manifestation de l'été, mais surtout la Fête des écoles puisse avoir lieu. Il est important de souligner pour nous que pour une prochaine fois on aimerait avoir le temps de recevoir l'entier des objets à l'avance pour pouvoir les étudier en commission. Merci en tout cas pour cette deuxième proposition.

M. Couto : vous pouvez répéter, s'il vous plaît ?

Mme Dia : le groupe socialiste soutiendra cette proposition de M. Bonfanti, le vote sur le siège de la partie urgente et le renvoi en commission de la seconde partie parce qu'on estime que notamment la partie de la Fête des écoles est tout à fait importante mais qu'à l'avenir on appréciera effectivement de pouvoir recevoir les objets en amont pour pouvoir les étudier correctement en commission en entier.

M. Bonfanti : on est sur une affectation de zone 5, donc une zone villa, et si on avait dû passer sur une zone type parc, on aurait quand même pu faire ces aménagements. Ce sont des infrastructures qui sont en lien avec des parcs.

Par rapport aux food-trucks, on est vraiment sur une sensibilisation sur une alimentation qui est locale et durable et bas carbone, car les produits sont régionaux. On insiste toujours là-dessus, c'est le cas pour la Faïte du jardin, pour la fête du terroir et pour le marché de Pont-Rouge, on travaille là-dessus. Il y a quelques exceptions, parce que pour ceux qui proposent du poisson, mis à part le poisson qui vient du Léman qui est peu en quantité, le reste vient d'ailleurs, même si le poissonnier est parti. Mais on est attentif à ce que ce soit local et durable. Il y aura sans doute des food-trucks qui proposeront de la viande mais je n'en suis pas encore là avec mes collaborateurs. L'objectif est déjà de pouvoir mettre des infrastructures qui permettent de recevoir ces food-trucks et si vous acceptez cela on pourra les recevoir.

Dans le cas contraire, la capacité énergétique actuelle ne permet pas d'intégrer l'ensemble des forains, des food-trucks et des installations complémentaires. Comme vous l'avez justement dit, on est une commune qui grandit, on a des écoles en plus, cette année on va devoir recevoir l'école du Sapay, c'est le cas une année sur deux, l'année prochaine on aura l'école de Pont-Rouge en plus et dans trois ans on aura de nouveau l'école du Sapay et l'école de Pont-Rouge. Donc on doit vraiment maintenant améliorer les capacités d'accessibilité pour pouvoir recevoir la population le mieux possible. C'est vrai qu'on a fait quelques travaux ces dernières années, mais maintenant on doit faire des travaux plus importants et qui permettent de recevoir la population le mieux possible.

Par rapport à la prairie, l'objectif - et cela avait été discuté en commission de l'aménagement, vous avez accepté au mois de septembre dernier, les travaux vont bientôt commencer - est de ne pas toucher la prairie.

Mme Beun : le groupe MCG soutiendra cet amendement, mais il est quelque peu lamentable que ce soit présenté en dernière minute. Nous soutiendrons le vote pour le crédit qui servira à mettre aux normes les points de sécurité.

Mme Mühle : effectivement, comme cela a déjà été dit par plusieurs personnes avant moi, on regrette aussi la précipitation avec laquelle ce crédit de Fr. 1'200'000.— nous est présenté en sachant que les nouvelles normes n'entrent pas en vigueur du jour au lendemain. Maintenant on comprend l'importance de mettre en conformité au niveau de la sécurité surtout les installations. Néanmoins, on souhaite qu'à l'avenir on puisse avoir le temps de prendre mieux connaissance des documents et d'en discuter en commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Notamment, j'en profite justement, c'est quelque chose que j'aurais souhaité demander en commission mais vu qu'on n'aura pas l'occasion de le faire, je pose la question directement ce soir.

Vu que pour la sécurité, il est prévu avec ces travaux qui vont, si on accepte ce soir de voter sur le siège, être faits tout de suite, d'ici la fête des écoles, la séparation des flux d'urgence et des visiteurs, je me demandais donc, si j'ai bien compris, l'accès aux manifestations vers le haut du parc sera donc condamné au niveau de l'accès actuel à côté de la Grange Navazza et notamment pour la mobilité douce il n'y aura plus d'accès direct par le bas du parc. Si c'est le cas, j'espère que des solutions seront réfléchies pour que ce soit quand même facilement accessible à pied et à vélo.

M. Bonfanti : on est en train d'étudier la question de la mobilité, c'est un élément fondamental, le but est que les gens puissent venir à pied et à vélo. C'est vrai qu'il est fondamental de pouvoir maintenant séparer les flux de sécurisation, donc les véhicules SIS et les visiteurs qui viennent. Actuellement il n'y a pas de séparation, on a eu de la chance jusqu'à présent de ne pas avoir eu d'accident et pas de problème mais maintenant le groupement de sécurité de Lancy n'a plus envie de jouer à cela et c'est pour cela qu'on arrive avec cette séparation des flux qui sera plus convenable pour les visiteurs et visiteuses.

Un autre élément, c'est que vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez mardi prochain, parce que ce point est quand même renvoyé en commission. Même si vous votez la moitié du crédit ce soir, vous pourrez solliciter les services et M. Hasler sur toutes les questions qui comprend l'ensemble du message. Ce n'est pas parce qu'une partie est votée ce soir que les questions qui sont en lien avec ce qui est voté ce soir ne pourront pas être posées en commission mardi soir. Ne vous sentez pas gênés de poser toutes les questions que vous souhaitez. De manière générale, vous ne vous êtes jamais gênés à poser des questions.

M. Couto : on va voter, même si on a déjà fait la discussion, la discussion immédiate pour le montant de Fr. 608'330.--.

On va d'abord voter l'amendement pour splitter la délibération en deux parties et ensuite on votera chacune des parties séparément.

On vote l'amendement pour diviser le montant en deux parties, une partie qui serait à voter sur le siège pour un montant de Fr. 608'330.--, pour faire les travaux qui sont urgents ; après resterait le montant de Fr. 591'670.--, qui serait traité à la Commission de l'environnement.

L'amendement proposé par le Conseil administratif est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

M. Couto : on a splitté l'objet en deux parties. Une partie est à voter sur le siège qui est le montant de Fr. 608'330.--. Pour cette partie, je mets au vote la discussion immédiate.

La proposition de vote immédiat est acceptée par 29 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté amendé.

Vu l'accueil de manifestations de grande envergure dans le parc Navazza-Oltramare ;

Vu que les aménagements existants ne répondent plus aux contraintes liées à l'accueil de grandes manifestations ;

Vu l'exposé des motifs ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 608'330.—, destiné à la mise en conformité de l'espace de manifestations du parc Navazza-Oltramare ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;
3. d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2023, sous la rubrique 3420.33000 ;

L'arrêté 318-23.04 est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention,

M. Couto : maintenant il nous reste l'autre partie du crédit qui est de Fr. 591'670 qui, selon la proposition du Bureau, est à envoyer à la Commission de l'environnement.

Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

c) Trèfle d'Or – Aménagements intérieurs et équipements d'exploitation – Crédit d'investissement (Fr. 940'000.--) (319-23.04)

=====

Mme Moyard : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il y a deux séances précédentes, nous vous avons indiqué que nous avons pris la décision, au niveau du Conseil administratif, de louer un plateau dans le bâtiment Trèfle d'Or à la route de St-Julien qui est en finalisation de construction, de manière à pouvoir y placer un certain nombre de postes de travail. Nous devons encore déterminer quels services allaient aller là-bas et bien entendu faire des plans d'aménagements pour déterminer où nous devons poser les cloisons, étant donné que ces plateaux sont livrés semi-terminés. Nous avons fait ce travail-là et il s'avère que c'est le service des affaires sociales et le service des finances et de l'informatique qui déménageront dans ces locaux.

Vous avez donc entre les mains le crédit d'investissement pour les aménagements intérieurs et l'équipement de ces nombreuses places de travail après un travail minutieux avec les différents services, les besoins des différents services n'étant pas les mêmes, certains services pourront davantage fonctionner en open-space, d'autres ayant davantage besoin de plus petits bureaux, comme c'est le cas notamment des assistantes sociales, puisqu'il ne s'agit que de femmes pour l'instant chez nous.

Ce crédit d'investissement, pour un montant de Fr. 940'000.--, les délais sont serrés mais le montant étant important, nous avons fait en sorte de pouvoir vous le présenter en Commission

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

des travaux de manière à répondre à l'ensemble de vos questions, ainsi qu'aux Finances, vu qu'il s'agit d'un crédit qui n'était pas prévu dans le cadre du budget 2023.

M. Couto : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

8) PETITIONS**a) Remise d'un macaron autorisant les habitants de la rampe du Pont-Rouge, Petit-Lancy, à emprunter en voiture la descente de ladite rampe (PE087-2023)**

Mme Mühle : le groupe des Vertes et des Verts propose de renvoyer cette pétition au Conseil administratif pour traitement puisque la mesure en question est du ressort du Canton et non de la commune.

M. Couto : c'est aussi ce que propose le Bureau, le renvoi au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires.

Mme Ruerat : le groupe socialiste souhaite renvoyer cette pétition à la Commission de l'aménagement du territoire parce que pour nous c'est important et essentiel de pouvoir entendre les pétitionnaires. C'est important d'entendre ce qu'ils souhaitent, ce qui est difficile pour eux. On entend aussi à travers ce courrier qu'ils sont fâchés, en colère. C'est important aussi de pouvoir avoir ce moment d'échange, même si cela émane du Canton, de l'OCT. C'est important d'avoir un moment privilégié pour aborder cette situation dans toute sa complexité.

M. Haas : on va rejoindre le groupe socialiste sur cette question, je vous explique pourquoi. On a une motivation qui participe de deux choses. La première, c'est que j'ai encore aujourd'hui parcouru la feuille de route et le catalogue des mesures de LMCE – tout le monde se rappelle qu'on a tous voté cette loi mais il y a déjà quelque temps – et que les mesures et l'état des lieux de cette LMCE, cela reste quand même quelque chose d'abstrait pour certaines personnes.

Et de répondre aux gens – et on a vu le ton courroucé et les réactions d'un tas de riverains – de répondre simplement « c'est le Canton », oui on peut le faire, mais quand ce sont des gens qui habitent à proximité de chez vous qui sont touchés dans leur quotidien, qu'on soit d'accord ou pas avec leurs récriminations, cela peut quand même être le rôle politique des élus d'une commune de les recevoir et de les entendre, d'autant plus qu'il y a un bilan qui doit être fourni, si on a bien compris ce qui nous a été expliqué en Commission de l'aménagement – et c'est pour cela que j'aimerais qu'on le traite à l'aménagement - un bilan doit être fait rapidement parce que normalement si cette mesure devait être pérennisée, elle le sera courant septembre, tenant compte des délais de recours et du processus juridique.

De pouvoir faire un point de situation, y compris en entendant les riverains et les bordiers concernés, parce que je ne vous cache pas que je pense que si la communication, qu'elle soit du Canton ou de nos autorités, avait mieux été faite dès le départ, il y a plein de gens qui auraient mieux compris et qui ne seraient pas dans l'état d'énervement où ils sont aujourd'hui, qui à mon point de vue est assez légitime.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

L'autre chose, comme la LMCE dit de mettre en œuvre efficacement une mobilité cohérente, ce serait quand même bien qu'en Commission de l'aménagement, on puisse connaître le report de trafic sur les autres axes, sur les conséquences de cette mesure sur Pont-Rouge et qu'on puisse, nous, en tant qu'élus lancéens, mesurer les impacts d'une telle mesure.

Pour la petite anecdote, à moins que je ne me sois trompé, dans le dernier catalogue des mesures, on parle effectivement de la rampe Quidort et on parle de l'amélioration de la desserte des trams K et J au niveau de la route des Jeunes, mais expressis verbis il n'y a pas la rampe Quidort. Alors on comprend bien que pour améliorer la vitesse commerciale des bus, c'est à cet endroit que cela va se passer, mais je trouve que ce sont des choses que si on peut en parler avec les riverains et bordiers directement concernés et faire des propositions sur quelques cas particuliers, une signalisation « bordiers autorisés » par exemple, qui est plus facile à mettre en œuvre que « riverains autorisés », ce sera le Canton qui décidera bien sûr, mais qu'on puisse donner un avis et entendre ces gens qui sont parfois nos voisins directs, des connaissances, cela me paraît être la moindre des choses.

M. Dérobert : je suis totalement d'accord avec Mme Ruerat, je suis aussi tout à fait d'accord avec M. Haas qui l'a dit beaucoup mieux que je ne l'aurais dit, donc je m'arrêterai là et je soutiendrai leurs prises de parole.

M. Bonfanti : je n'ai pas de souci à recevoir les pétitionnaires, mais je vous engage fortement à solliciter, parce qu'on ne pourra pas le faire au niveau de l'administration, l'Office cantonal des transports pour qu'il vienne, parce que quand vous dites que vous voulez des chiffres, ce n'est pas nous qui les avons les chiffres, mais c'est le Canton. Je vous rappelle que c'est le Canton qui a décidé de prendre ces mesures, c'est aussi le Canton qui a refusé de mettre en place des macarons pour les résidents, donc c'est plutôt à eux qu'il faut poser des questions. Si vous posez des questions à nos collaborateurs qui n'y sont vraiment pour rien, je ne vois pas vraiment comment ils vont pouvoir vous répondre.

Ensuite, j'ai une problématique de responsabilités, parce que je me vois mal répondre à des riverains, à moins que ce soient des questions qui impactent directement la commune, mais je ne vois pas pourquoi je devrais m'engager à répondre à la place du Canton. Il faudrait que le Canton puisse venir, il faudrait donc les contacter et voir quelles sont leurs disponibilités parce que j'imagine qu'avec le changement du Conseil d'Etat, ils auront d'autres choses à faire ces prochaines semaines, c'est le premier élément.

Le deuxième élément, cela me donne l'opportunité d'en parler par rapport aux propos que vous avez tenus, M. Haas, lors de la précédente plénière. Vous disiez que les élus avaient été mis au courant de cette décision le 2 mars et que vous avez été au courant des décisions qui avaient été prises sur les fermetures de la rampe Quidort et de Pont-Rouge suite à une question que vous aviez vous-même posée. Il s'avère que vous avez oublié un élément qui était quand même assez essentiel, c'est que l'information sur la décision qui touche la rampe Quidort et la rampe du Pont-Rouge vous a été donnée en commission le jeudi 3 novembre 2022. Vous pouvez aller voir le pv de cette commission, dans les divers nous avons présenté une carte et nous avons annoncé cette décision. Nous avons aussi annoncé, je tiens à le dire car cela permettra de rétablir les faits, que le 14 novembre la Commission consultative des déplacements du Grand Conseil allait être informée de cette décision et que le 15 novembre c'était la Commission des transports du Grand Conseil aussi qui allait être informée de cette décision. J'ai aussi annoncé que le 16 novembre, la publication des arrêtés allait être faite dans la FAO et que vous aviez 30 jours pour faire recours et que sans ces recours, la décision allait entrer en force en janvier ou février. Donc, début novembre vous aviez la possibilité d'engager d'autres mesures, que ce soit résolution ou autre, ce que vous n'avez pas fait bien entendu.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

M. Haas : j'assume totalement et avec grand plaisir mon Alzheimer. Des fois cela arrange, je ne suis pas sûr que ce soit très classe de mettre en avant mes pertes de mémoire, mais cela ne fait rien, cela me fait plaisir, parce que j'y reviendrai sur d'autres sujets.

Soit, cela ne change pas le problème d'aujourd'hui, c'est ce que j'ai oublié dans ma demande en Commission de l'aménagement, c'est qu'évidemment je ne vais pas vous demander à vous, M. Bonfanti, parce que vous allez me dire « c'est le Canton », ce que vous faites ce soir, c'est normal, mais c'est vrai qu'il faudra inviter – le nouveau conseiller d'Etat, c'est dimanche qu'on saura qui est élu, mais on ne sait pas qui prendra ce département – par contre M. Caumel, qui aime beaucoup notre commune, qui adore emprunter l'itinéraire au chemin des Pâquerettes et qui est déjà venu nous présenter deux-trois âneries devant cette commission. On va l'inviter lui et il nous fera ce bilan dont on a besoin, nous, et dont les habitants ont besoin.

Mme Bonvin Bonfanti : je trouve que M. Haas n'est pas très gentil avec ses anciens collègues fonctionnaires, mais ce n'était pas du tout la question.

Ma question était : quand on a reçu la pétition, il me semble qu'il manquait la liste des signataires, je ne sais pas si le Bureau l'a reçue ou si elle n'était simplement pas présente. Je voulais savoir également si on savait si cette pétition – parce que c'était un peu brouillon, cela parlait du département des infrastructures de la commune, etc. – est-ce qu'on sait si cette pétition a aussi été envoyée au Grand Conseil ?

Mme Beun : le groupe MCG va soutenir l'envoi en Commission de l'aménagement. Il faut réellement donner la parole aux habitants, ils sont vraiment impactés par cette nouvelle problématique. Cette problématique qui prend énormément d'ampleur, il y a beaucoup de bouchons et c'est juste incroyable que pour arriver chez soi, il faille passer trois quarts d'heure sur les routes pour faire 10 mètres.

Mme Dia : juste pour préciser que notre demande de renvoi en commission, ce n'est pas du tout une remise en cause des mesures de fermeture dans un sens et dans l'autre des rampes Quidort et Pont-Rouge, absolument pas, on ne s'oppose pas au réel. C'est simplement pour entendre la colère des communiens et pouvoir leur donner des explications, notamment comme vous le disiez M. Bonfanti, en invitant des membres de l'OCT, pour qu'ils saisissent vraiment que ce n'est pas la commune qui se moque d'eux, que c'est une mesure cantonale, qu'ils puissent l'entendre ainsi que la raison pour laquelle ils ne peuvent pas avoir ce qu'ils demandent.

M. Jotterand : j'aimerais rebondir rapidement sur les propos de Mme Beun, qui dit que c'est une nouvelle problématique les bouchons à cet endroit. Non, la fermeture a été faite justement parce qu'il y avait 20 minutes de bouchon pour descendre. Donc, en fait les bouchons ce n'est pas une nouvelle problématique, c'est éventuellement un peu modifié, mais avec l'espoir qu'à terme justement cela s'améliore. C'est ne rien faire qui laisse des bouchons. Donc, ce n'est pas une nouvelle problématique.

Cela dit, j'aimerais rassurer M. le Conseiller administratif, en commission il n'aura pas à répondre en particulier aux riverains, dans le sens que si on reçoit les riverains en commission c'est avant tout la Commission de l'aménagement qui les reçoit, qui discutera avec eux, ce n'est pas un interrogatoire surprise pour le Conseil administratif.

Par contre, pour avoir vu M. Dal Busco pas plus tard que cet après-midi, même si je suis sur le départ de ce Conseil, j'aurais une recommandation à lui faire, je pense que des macarons riverains ou bordiers, c'est tout à fait envisageable, et je pense qu'ils n'ont pas été mis en place parce que, pour une question de contrôle, c'était très compliqué de savoir comment on limite les riverains : est-ce que quand je vais voir ma grand-mère qui habite trois chemins derrière,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

c'est riverains, cela ne l'est pas, etc ? Et donc il y a eu cette volonté de dire : c'est transports publics, cyclistes, taxis.

Je pense qu'il y a là un vrai enjeu intéressant, notamment de mobilité, à fermer beaucoup de routes communales pour la tranquillité des riverains, tout en les laissant accéder pourquoi pas à leur appartement ou leur maison. Je pense qu'il y a là une vraie problématique et je pense que cela peut être intéressant en effet de recevoir les pétitionnaires en commission et ensuite de se poser la question sur la façon dont on limite le trafic nuisible et on le limite sans faire en sorte qu'il faille faire un détour trop long pour les riverains qui ont besoin de leur voiture. C'est un enjeu et je pense que c'est un enjeu qui est audible par le Canton. Cela passe par recevoir les pétitionnaires et ensuite par une discussion en Commission de l'aménagement à laquelle j'aurai souhaité participer, mais que je vous souhaite fructueuse. Je pense qu'il y a une vraie chance d'obtenir quelque chose de satisfaisant pour tout le monde.

M. Petite : j'aimerais préciser qu'on n'a pas entendu les usagers des transports publics. Ce sont aussi des Lancéens, qui sont restés pendant des années bloqués dans le bus sur la rampe de Pont-Rouge, qui prenait quand même 17 minutes pour descendre. Je regrette qu'on n'ait pas entendu ces personnes. Malheureusement on parle beaucoup des riverains, oui certes il y a un détour à faire, mais je suis quand même assez surpris qu'on considère que ce soit juste un moyen de faire des bouchons et qu'on ne parle pas du gain de temps qui est provoqué par le fait qu'on n'a plus un encolonnement de véhicules le matin et le soir. Je ne sais pas si vous êtes passé par exemple à vélo, mais aussi en bus, cela prend maintenant une minute et demie pour faire ce trajet. Je suis quand même surpris que personne ne relève cette amélioration aussi pour les Lancéens.

Une dernière chose, il faudra qu'on fasse le bilan, on l'a dit, et on tient à faire un bilan sur ces mesures. Je ne suis pas sûr qu'après un mois ce soit vraiment pertinent, mais il faudra faire aussi le bilan sur la place des Ormeaux. J'ai le sentiment que cela a quand même diminué le trafic. On nous a beaucoup dit : oui mais la place des Ormeaux... Peut-être que là il y a un effet qui est réel, mais on n'en parle pas non plus. Par contre on parle du fait qu'on a des bouchons sur la route de Chancy qu'on avait par ailleurs déjà avant comme l'ont rappelé mes préopinants.

M. Couto : oui, effectivement, moi qui passe à la route de Chancy, les bouchons sont plus conséquents, ainsi qu'à l'avenue de St-Georges où j'habite. Alors je ne sais pas si c'est une simple coïncidence. Il me semble qu'on a dégagé des endroits pour en bloquer d'autres.

M. Dérobert : j'ai demandé la parole parce que je commençais à en avoir marre de débattre sur un sujet qui n'est pas celui dont on parle. Nous sommes là pour savoir si on auditionne des pétitionnaires et non pour débattre de ce qui a déjà été débattu lors du précédent Conseil. Le seul sujet qu'on doit aborder est de savoir si on veut auditionner ou non, ou renvoyer cela au Conseil administratif et non pas refaire le débat de savoir si on doit fermer ou non, si c'est bien pour les vélos, les voitures, les piétons, les habitants.

Comme je suis le dernier à prendre la parole, cela tombe un peu dans l'eau. D'abord j'ai rongé mon frein et tout à coup j'ai demandé la parole. Heureusement il n'y a plus personne derrière moi, j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres. Donc, je vous propose de passer au vote.

M. Couto : je suis tout à fait d'accord avec vous, effectivement cela ne sert à rien d'alimenter la polémique. Comme vous l'avez dit, ce que l'on doit traiter, c'est de savoir si on va auditionner ou pas les pétitionnaires.

M. Bonfanti : j'apprécie toujours quand M. Dérobert donne des bons et mauvais points aux élus, je trouve cela plutôt caustique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Un autre élément essentiel qui est en lien avec cette problématique, c'est qu'effectivement on a dit qu'on allait réaliser un bilan, il est hors de question qu'on pérennise une situation si on n'a pas un bilan qui nous est donné. J'ai sollicité une séance avec l'Office cantonal des transports pour fin juin, parce que d'ici là je ne pense pas qu'on aura le chiffrage. Par contre à fin juin, je pense qu'on aura quelques semaines derrière nous qui nous permettront de voir ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, ce qui permettrait aussi, comme je l'ai dit à maintes reprises de pouvoir adapter l'arrêté de circulation qui a été pris par le Conseil d'Etat.

M. Couto : vu qu'il y a une proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement en plus de la proposition du Bureau qui était le renvoi au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires, je vais d'abord faire voter le renvoi à la Commission de l'aménagement et si c'est accepté la pétition partira à la Commission de l'aménagement, si ce n'est pas accepté, on votera le renvoi au Conseil administratif pour répondre aux pétitionnaires et si ce n'est pas voté, ce sera classé comme le mentionne le règlement.

Je mets au vote la proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement.

Le renvoi de la pétition PE087-2023 à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 22 oui, 9 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 13 MARS 2023 –
RAPPORTEUR : M. SIMON ANTICH****a) Présentation de l'audit sur le service des travaux et énergie (STE)**
=====

Le STUM, devenu le STE, a fait l'objet d'un audit spécifique. M. Grosclaude indique que le rapport met principalement en exergue le rôle et la responsabilité du SFI. Citation issue du PV : *« Au-delà des comportements éventuellement répréhensibles que certaines personnes auraient pu adopter au sein du STUM, des lacunes ressortent de l'audit en matière d'encadrement et de suivi financier des appels d'offres, de la facturation et du rôle central que devrait avoir le SFI en termes de « gardien du temple » dès qu'il s'agit de questions financières. De l'avis de M. Grosclaude, ce point est la dimension la plus pertinente pour la suite des travaux ».*

Dix constats spécifiques ont été identifiés :

1. Le nombre de fournisseurs et de factures. Le nombre est trop important, il faut rationaliser.
2. Les interactions entre le STUM et le SFI dans le suivi du processus.
3. 4. 5. Les appels d'offre, les devis, contrats et bons de commande ne sont pas enregistrés dans Opale.
6. Bulletins de livraison, l'administration est mal outillée pour suivre les bulletins de livraison.
7. Validation des factures, un cadre est posé mais la mise en œuvre pas toujours rigoureuse.
8. 9. Mise en paiement et transactions de caisse. Les avenants aux contrats ne sont pas toujours enregistrés. Les petites caisses par service sont à bannir selon les recommandations de la Cour des comptes.
10. Mise en place de procédures et directives concernant les dépassements.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Quatre constats généraux ont été identifiés :

1. Création d'un poste de responsable d'approvisionnement
2. Mise en place d'un SCI et de gestion des risques
3. Mise en place d'un outil de gestion et suivi des budgets
4. Repositionner le SFI dans un rôle de gardien.

Deux commissaires jugent que cette présentation est surprenante et laisse entendre un nombre important de manquements. Ils souhaitent toutefois que le bon sens prime lors de la mise en place des nouvelles procédures et que le cadre ne devienne pas non plus trop rigide.

M. Grosclaude précise qu'il faudra avoir une vue d'ensemble des pratiques et voir comment naviguer pour arriver à un système souple. Il met également en lumière que certains aspects seront plus prioritaires que d'autres.

Dans les mesures déjà réalisées, on peut noter l'engagement d'un contrôleur interne.

b) Information sur les recrutements (Finances, RH, SGA)

M. Grosclaude annonce l'engagement de Mme Touzelet en remplacement de Mme Aymon au SFI ; l'arrivée de M. Weiss comme secrétaire général adjoint ; et M. Spielmann comme futur chef du service RH.

c) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e dès le 1^{er} juin 2023

Mme Equey propose M. Couto en tant que président de la commission dès le 1^{er} juin 2023. Il est élu par acclamation.

M. Colleoni propose Mme De Vecchi en tant que vice-présidente de la commission dès le 1^{er} juin 2023. Elle est élue par acclamation.

10) COMMISSION CONJOINTE SECURITE ET CULTURE, COMMUNICATION ET PROMOTION ECONOMIQUE – SEANCE DU 15 MARS 2023 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER

a) Lancy zéro pub : libérons nos rues de la publicité commerciale (DM 050-2021)

Le contexte est rappelé par Mme Gachet: l'examen de la convention avait été suspendu dans l'attente d'un jugement du Tribunal fédéral sur un recours de la société NeoAdvertising sur l'attribution de l'affichage sur la Commune de Lancy à la SGA.

Me Alder, avocat, pose à son tour le décor actuel :

- Défaite le 30 novembre 2022 au Tribunal fédéral sur l'octroi de la concession à la SGA.
- La Ville a jusqu'au 30 juin pour, soit refaire un appel d'offre, soit prendre en charge l'affichage par l'administration communale. Ou alors Lancy peut décider de supprimer l'affichage communal.
- La convention devra être résiliée, il faudra négocier avec la SGA puisque la concession, annulée, devait courir jusqu'au 31 décembre 2029. La SGA pourrait demander des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

dommages et intérêts. Il y a en sus trois autres conventions (mobilier urbain, cession des aribus et une colonne numérique) qui se terminent au 31 décembre 2024.

Risques financiers :

La publicité rapporte à la Ville de Lancy environ Fr. 44'000.--.

Il existe un risque également que la SGA réclame une indemnité à la commune pour la résiliation de la convention, ce montant ne peut pas être évalué car le chiffre d'affaires de la SGA sur Lancy n'est pas connu.

Questions sur les appels d'offre :

Le secrétaire général de la commune et Me Alder répondent à plusieurs questions des commissaires sur les appels d'offre. Un appel d'offre peut ne pas aboutir si aucune proposition satisfaisante n'est faite. En revanche, il faut des arguments pour stopper un appel d'offre faute de proposition satisfaisante, sinon il y a des risques de procédures en dédommagement des soumissionnaires qui auraient joué le jeu.

Arguments :

Comme M. Bonfanti émet le souhait que les commissaires se positionnent sur le sujet, les commissaires échangent ensuite des arguments pour et contre la délibération :

Contre la délibération

- Les panneaux publicitaires sont utilisés principalement par les sociétés locales. Il est normal que les entreprises qui ont un impact économique sur la Suisse puissent faire de la publicité. La publicité sur les panneaux publicitaires n'est pas nocive, nettement moins par exemple que sur les réseaux sociaux.
- Les PME constituent 90% du tissu économique suisse. Les vendeurs de voiture sont aussi des PME.
- L'impact environnemental est minime.
- La publicité génère des revenus autres (imprimeurs, publicitaires, etc...).
- Enfin, croire que la publicité force les gens à consommer est les prendre pour des idiots.

Pour la délibération

- La délibération permettrait de lutter contre la pollution visuelle du paysage urbain.
- La délibération permettrait de maintenir un certain nombre de panneaux pour le sport, la culture, le social, ou des informations publiques par exemple.
- Par rapport à la lutte contre le réchauffement climatique, il est illogique de soutenir la surconsommation ou d'encourager l'achat de grosses voitures, qui alourdissent le bilan carbone.
- Ce ne sont pas les PME locales qui utilisent les panneaux publicitaires.
- Par rapport à la sécurité routière, les publicités peuvent générer des accidents.
- Enfin, il y a déjà des limitations à la publicité (cigarettes, par exemple), donc une interdiction paraît acceptable dans certaines circonstances.

Alternative :

Le Conseiller administratif mentionne que la délibération ne prévoit pas d'exception pour le commerce de proximité, ni des affichages libres. Pourquoi ne pas profiter de valoriser le commerce de proximité, en utilisant par exemple la liste des entreprises qui avait été construite lors de l'action sur les bons de solidarité à faire valoir dans les commerces locaux ?

Un certain nombre de commissaire entrent en discussion sur un projet, à définir, qui réduirait le nombre de panneaux publicitaires, notamment en supprimant les plus dangereux, et qui les réserveraient à des usages définis tels que promotion des PME locales ou activités culturelles, sportives ou manifestations communales par exemple.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

A ce sujet, Mme Boussina présente l'état actuel des panneaux d'affichage. En résumé, on dénombre 44 panneaux pour l'affichage commercial sur le domaine privé, visibles depuis l'espace public, et 112 panneaux pour l'administration communale, les associations communales subventionnées et les partenaires institutionnels.

Mme Boussina mentionne trois pistes de réflexion pour la réaffectation des panneaux commerciaux, si la Ville de Lancy souhaitait se passer d'un tel affichage : un affichage pour les prestations communales, un affichage libre pour les associations locales ou un affichage libre pour les commerces de proximités. Comme actuellement le nombre de panneaux à disposition de la Commune est insuffisant pour mener toutes les actions de communications souhaitées, le service de la communication verrait d'un bon œil une augmentation des disponibilités.

Il est décidé par les commissaires que ce sujet n'est pas mûr pour un vote et doit continuer à être examiné. Il est décidé que c'est la Commission de la culture, de la communication et de la promotion économique qui continuera les travaux, les alternatives auraient pu être la commission conjointe ou un groupe de travail ad hoc.

**11) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 15 MARS 2023 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER**

a) Divers

=====

Une communication est faite sur la mise en sens unique de la route du Pont-Rouge en descente et de la rampe Quidort en montée, à titre d'essai pendant une année. Ces routes sont cantonales et c'est le Canton qui a pris la décision de ce projet pilote.

La commune a mandaté une société privée de sécurité pour faire de l'information sur place du 27 au 31 mars, le matin et le soir aux heures de pointes. La Ville de Lancy tentera d'obtenir le remboursement par le Canton, puisque la décision a été prise par celui-ci.

**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 27 MARS 2023 –
RAPPORTEUR : M. MICHEL VERGAIN**

a) Etat d'avancement du chantier de la future école à Pont-Rouge

=====

Mme Moyard nous informe que cette école s'appelle officiellement « école du Pont-Rouge » car le nom de femme souhaité par le Conseil administratif a été rejeté par le Canton.

Ce projet a déjà été présenté à l'époque par M. Rudaz, architecte au STE, lors d'une commission précédente. Il nous explique alors les nouveaux challenges qui se sont ajoutés à son cahier des charges.

Le délai très court (rentrée 2023), la capacité de l'école, construction en une seule étape de toute l'école, les accès du chantier, le concept « école-parc » respectant la configuration du terrain, un aménagement paysager qui permet une large arborisation du site ainsi que les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

nouvelles exigences énergétiques concernant l'éclairage sont entre autres les objectifs principaux de cette construction.

A ce jour, le gros œuvre est terminé et les mandataires sont en train de finir le second œuvre. M. Rudaz nous explique la problématique du parc qui ne pourra pas nous être présentée lors de la visite du chantier car elle est encore à l'étude, principalement le doublement des préaux dans l'optique de faire un parc. La commune envisage de faire plusieurs buttes plantées d'une centaine d'arbres. Le terrain de sport sera inclus dans la surface des préaux. Un revêtement de substrats drainant sera utilisé afin de pouvoir garantir un maximum de zones d'herbe. Le but étant également de récupérer les eaux pompées dans le bassin de rétention enterré afin d'arroser les surfaces sans utiliser l'eau du réseau. Au vu du volume de travail pour réaliser les extérieurs il faudra encore compter près d'une année pour les réaliser.

En ce qui concerne le mobilier, il doit être rapidement commandé pour être disponible au mois d'août.

M. Rudaz félicite le mandataire CCHE Lausanne qui tient les délais du chantier tout en réalisant une architecture intéressante.

Il nous propose de nous rendre sur le chantier sans attendre afin de le découvrir de visu.

M. Bonfanti, Conseiller administratif, et un ingénieur de CCHE Lausanne SA rejoignent les commissionnaires afin de visiter le chantier.

De nombreuses questions ont été posées lors de la visite aussi bien au niveau des extérieurs, de l'environnement, de l'aménagement des classes, des matériaux utilisés, des techniques de construction, des accès pour les handicapés, les normes sismiques, les nuisances sonores, les mises à disposition des locaux communs, etc...

Chaque question a trouvé réponse et le président, après une photo de famille, a remercié M. Rudaz ainsi que l'ingénieur CCHE Lausanne SA pour toutes leurs explications et leur visite guidée.

**13) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 30 MARS 2023 –
RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE****a) Etat de situation des PLQ (Surville, Ancien Puits, Chapelle-Gui, Boucle des Palettes,
Passereaux, PLQ Chambre verte)**

Il est présenté à la commission l'ensemble des PLQ en cours pour la commune.

PLQ Passereaux

En 2022, la finalisation de l'avant-projet avec une enquête technique est lancée et premier retour aujourd'hui avec des remarques de l'OCT (tram). Des discussions sont également en cours avec l'Office de l'urbanisme. Il est évoqué le plan directeur du quartier (PDQ) des semailles. Il reste un planning intentionnel à établir.

PLQ Chapelle-Gui

En 2022, la relance du PLQ avec insertion d'une école est effectuée. Une demande d'augmenter la densité est formulée par le Canton. Une nouvelle procédure - planification test - avec un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

collège de trois expertises se croisant dans des ateliers pour compiler les meilleures idées est en cours de discussion. Un autre expert a été mandaté pour coordonner cette procédure. Le cadre a été donné avec les zones intouchables, sensibles et les axes de circulation. Une démarche participative citoyenne a également été menée en mars 2023. Un deuxième atelier de riverains aura lieu le 4 avril 2023.

PLQ Ancien-Puits

L'image 2012 qui figurait dans le projet a été abandonnée au vu des évolutions du contexte en 2022. Une nouvelle procédure est en cours, incluant une tentative d'inclure une école, des équipements publics, etc. Une adoption est espérée pour 2027. Il est souligné que le SERMA et le DIP se positionnent sur la possibilité d'inclure une école selon la situation actuelle et qu'ils ne tiennent pas compte des situations projetées. Les prévisions scolaires sont calculées sur plusieurs années et le besoin d'avoir un établissement scolaire dans ce PLQ a été calculé en fonction de cela.

PLQ Boucle des Palettes

Ce PLQ adopté en 2013 incluait la boucle du tram. L'extension du tram 15 a cependant remis en question la géométrie du rail. Une concertation avec la population a eu lieu en 2020 pour un avant projet d'un PLQ pour lequel les associations locales ont été défavorables. La Commune a donc finalement accepté un concours à la condition de formaliser l'image finale en PLQ. En 2022, un bureau d'architecte a pris en main l'organisation du concours. Le cahier des charges pose cela dit des problèmes pour être finalisé.

PLQ Rambossons « L'Habrick »

Ce PLQ va pouvoir avancer grâce au déblocage d'une opération foncière (lot B) et d'une vente du lot A en cours de discussion.

PLQ Surville

La zone est en plein chantier. Au cœur du blocage du PLQ, quelques bâtiments sont concernés car les propriétaires ne souhaitent pas vendre leur bien immobilier. Pour l'ensemble des autres bâtiments prévus, certains sont en cours de construction, construits ou les demandes de construire sont en cours. Un projet d'espace public est en cours pour la requalification des chemins de Gaimont, Surville et Érables. Une coordination est en place avec l'Office de l'urbanisme et des négociations sont en cours pour les dernières parcelles.

Sur question au sujet de la position de la commune, du lien fait avec le PDCom, des éléments soutenus par la commune et le canton, des convergences entre tous les acteurs et si la commune arrive à se faire entendre, il est répondu que cela dépend des PLQ et des promoteurs. Certains retards sont liés à des intérêts divergents. Il est précisé qu'un guide des espaces non bâtis sert de point d'orientation à la commune. La commune essaie de favoriser les espaces verts selon les espaces à analyser, tout comme les besoins scolaires. Des efforts sont fournis sur chaque projet.

Il est souligné que pour les quartiers en transition, un travail commun est effectué entre la commune et le Canton et que le Plan climat apporte une autre manière de travailler les PLQ. Par exemple, l'OCAN a pu demander de nouveaux diagnostics dont ils tiennent plus compte que par le passé. La pleine terre, le réemploi des matériaux, etc. sont devenus des thèmes centraux pour la commune, comme pour les autres acteurs. L'équilibre se joue entre le patrimoine naturel à maintenir et à sauvegarder et la nécessité de bâtir.

Un commissaire soulève le fait que d'entendre qu'il y a une volonté d'un des acteurs pour l'un des PLQ de construire une école dans un parc fait écho à la motion sur la protection des parcs. Il se dit satisfait que cette forme de protection soit inscrite dans le PDCom.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Sur question au sujet de la vie de quartier empêchée par la construction de certains bâtiments dans le PLQ de Surville, il est indiqué que certaines parcelles devraient accueillir des espaces verts. Il s'agit surtout de patienter car ce sont justement les parcelles qui ne sont pas encore vendues.

Sur question au sujet du PLQ Chapelle-Gui et de la situation avec les propriétaires qui ne veulent pas vendre, il est expliqué que l'intention initiale de déménager la voirie pour y installer l'école n'est pas possible selon le Canton. Des séances de concertation ont lieu afin de délimiter l'école. Les propriétaires sont encore 3 à 4 à refuser de vendre. Il est demandé de placer l'école à cheval sur deux parcelles plutôt que sur 6 parcelles différentes.

Il est demandé, pour le PLQ Passereaux si des propriétaires sont aussi récalcitrants. Il est indiqué que toutes les parcelles ont été négociées. Il n'y a plus de blocage pour ce PLQ.

Sur question pour le PLQ Surville, au sujet d'une éventuelle projection du nombre d'habitants et des conséquences attendues sur le trafic, il est souligné qu'une étude mobilité avait été faite au début du projet et il y a moins de bâtiments pour le moment que prévu. Donc, les conséquences ont bien été anticipées.

Toujours pour le PLQ Surville, il est demandé s'il y a eu une réflexion autour de la réutilisation des arbres coupés. Il est proposé de reprendre le sujet du réemploi des matériaux pour la construction dans cette commission. Il est donné comme exemple que le bois est parfois broyé en copeaux pour être réutilisé pour entourer les pieds des arbres. Certains troncs sont également laissés pour la petite faune et pour d'autres intérêts environnementaux.

b) Etat foncier Pont-Rouge

=====

Le PLQ est quasiment terminé, mais il reste des opérations foncières à clôturer. La commune a déjà acheté la parcelle sur laquelle sera construite l'école. Des accès sont en cours de discussions, comme des servitudes de passage. Une tentative de transfert d'une parcelle en domaine public (dont une partie en sous-sol) est en cours.

La commission n'a pas été sollicitée pour ces points car ils étaient inclus dans le PLQ.

POINTS FINAUX

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Bonvin Bonfanti : il s'agit d'une question écrite destinée à Mme Gachet.

CLIENTELISME AU LANCY FC?

Le 28 mars, le fil Instagram du Lancy FC, suivi par un peu plus de 1800 fans, diffusait une photo de Xavier Magnin, conseiller administratif à Plan-les-Ouates et candidat malheureux au Conseil d'Etat, entouré de la première équipe.

En voyant cette image, je me suis demandé et je pose donc la question à Mme Gachet : est-ce que Plan-les-Ouates soutient financièrement le Lancy FC? Si oui, à quelle hauteur? Et si non, est-il prévu qu'il le fasse?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

Il y a deux jours, en préparant ma question, je me suis demandé si j'allais trouver une photo de Thierry Apothéoz, Conseiller d'Etat en charge du sport, ce qui constitue un lien clair avec les clubs de foot du Canton. Ou une photo de Fabienne Fischer, Conseillère d'Etat lancéenne, qui soutient le club via ses impôts. Mais non, au lieu de ça, je suis tombée sur une photo de Pierre Maudet, candidat au 2e tour du Conseil d'Etat, venu donner le coup d'envoi d'une rencontre contre le FC Amical.

Tout le monde connaît la passion de Xavier Magnin pour le foot, mais Pierre Maudet? J'ai des doutes. Il semble toutefois plus intéressé à aller voir un match de 5e division que de participer à un débat sur les changements climatiques. Chacun ses priorités.

Il m'a ensuite pris la drôle d'idée de partir à la recherche d'une photo de Mme Gachet, conseillère administrative en charge du sport. Et je suis courageusement remonté jusqu'en 2020 sur la page Insta de l'association qui bénéficie de la plus grosse subvention (et de loin) accordée par la commune. Mais rien, nada, niet. Pas de Corinne à l'horizon.

D'où les deux interrogations suivantes :

Comment le FC Lancy choisit les personnes publiques mises en avant sur leurs réseaux sociaux?

Faut-il nécessairement posséder une paire de testicules pour avoir l'insigne honneur de fouler les pelouses des stades chèrement entretenus par les contribuables lancéens et lancéennes et figurer sur les réseaux sociaux du plus grand club de Suisse ?

Mme Monod : j'aimerais annoncer une rocade de commission. M. Smult Kouamé remplacera M. Vogel à la Commission sociale et petite enfance, tel que cela a déjà été annoncé en commission, tandis que M. Vogel reprendra la place de M. Kouamé à la Commission des sports.

J'avais aussi une question. Je pense qu'elle est également pour Mme Gachet. Interpellée par des parents sur l'impossibilité pour leurs enfants de se rendre à l'école par leurs propres moyens, car ils doivent traverser la route du Grand-Lancy à la hauteur du passage-piétons qui est à peu près au 118, après avoir envoyé un courrier au Canton qui leur a dit que tout était correct, je me demandais quelle était la possibilité de sécuriser ce passage-piétons par des patrouilleuses scolaires par exemple.

M. Dérobert : j'ai deux questions. La première concerne le Mérite lancéen, j'ai plus ou moins eu quelques réponses mais pas de savoir quand il serait organisé et tenu ; normalement il se tient à peu près à cette période. Cela, c'est pour le côté un peu festif.

La deuxième question concerne un article paru dans la Julie qui parlait de Lancy et de la police municipale. Nous avons entendu parler de l'audit, je sais que Mme Gachet n'est pas là, mais peut-être qu'un des deux autres Conseillers administratifs pourra me répondre. Nous avons entendu parler de l'audit mais nous n'en avons pas eu connaissance. Je voudrais savoir si nous pourrions en avoir connaissance ou en tout cas une partie, mais j'aimerais en tout cas connaître les recommandations que donnaient cet audit vis-à-vis de la police municipale de Lancy et savoir comment elles ont été prises.

M. Dätwiler : ces trois dernières années, 17 personnes avec un permis G ont été engagées par la commune. J'aurais aimé savoir si on n'a pas cherché sur le canton ou encore mieux sur la commune des personnes compétentes. Pourquoi allez les chercher en dehors de nos frontières s'il y a des personnes sur place ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

M. Bonvin : ma question s'adresse à Mme Gachet. J'aimerais savoir où en sont les pourparlers pour les travaux de la nouvelle patinoire.

Mme Moyard : M. Dérobert, vous avez raison, d'habitude c'est au mois de mai que le Mérite est décerné. En raison de l'absence prolongée d'une collaboratrice, nous avons dû reporter dans le temps certaines manifestations qu'il était possible de reporter, c'est le cas de celle-ci. Le Conseil administratif a fait le choix, et la cérémonie aura lieu à l'automne, probablement en septembre.

En ce qui concerne vos questions au sujet de l'audit de la police municipale, le sujet est sensible, le sujet est traité et les informations pertinentes qui peuvent vous être données le seront en Commission de la sécurité.

M. Dätwiler, on peut peut-être proposer à la prochaine Commission de l'administration, si vous le souhaitez, de discuter plus à fond de ces questions. Oui, le Conseil administratif privilégie les personnes qui vivent sur le territoire cantonal, quel que soit leur passeport. Dans une mesure tout à fait minime, il y a effectivement quelques personnes dans notre administration qui sont au bénéfice d'un permis G, je ne crois pas encore que ce soit une tare. Quand c'est le cas, c'est effectivement parce que les compétences n'arrivaient pas à être trouvées chez des personnes habitant sur le canton. L'exemple le plus prégnant est celui de la petite enfance, je vous l'avais déjà dit avant de vous donner les statistiques la dernière fois, mais je vous le redis. Quand vous êtes dans une situation de pénurie où il n'y a pas du tout assez de personnel formé par rapport aux besoins et que cela ne va d'ailleurs que s'accroître, vous devez aller chercher plus loin, vous devez aller chercher dans le canton voisin, vous devez aller chercher dans le pays voisin et c'est dans ce service que vous avez, pour des raisons évidentes, le plus grand nombre de personnes. Il y a quelques personnes dans d'autres postes, mais à chaque fois c'est parce qu'il n'y avait pas de personnes aux compétences et aux profils équivalents. Si c'est le cas, le Conseil administratif privilégie toujours les personnes qui vivent sur le canton.

Concernant la question de Mme Monod, Mme Gachet vous reviendra lors du prochain Conseil municipal.

M. Bonfanti : pour répondre à M. Bonvin par rapport à la patinoire, vous savez qu'un concours a été lancé. La première phase a eu lieu il y a quelques semaines avec plus de trente projets qui ont été étudiés sur deux jours. Certains dossiers ont été maintenus pour une deuxième phase qui aura lieu mi-septembre, donc à fin septembre on peut imaginer qu'on aura un lauréat du concours, ce qui permettra d'aller de l'avant au niveau des procédures au niveau du Grand Conseil. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus parce que les éléments sont d'ordre confidentiel.

M. Couto : je clos la séance et vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22h10

Le Secrétaire :

Christian Haas

Le Président :

Armando Couto

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un habitant des Palettes : il y a un problème avec l'éco-point, c'est-à-dire que les gens jettent toutes leurs poubelles dans un seul petit container, tous les autres containers sont derrière. Serait-il possible de ramener les containers à ordures ménagères sur l'avant ?

Une autre question, c'est la possibilité de rénover le chemin qui longe l'école des Palettes, du côté de la rivière, qui est abîmé par le froid de l'hiver.

Ensuite, je voulais savoir si, avec les travaux du tram, il y aura un arrêt chemin des Palettes comme il y avait à l'époque.

Les utilisateurs du parc à chiens demandent s'il serait possible de mettre une toile pour l'été, il s'agit du parc à chiens à côté de l'espace Palettes, au chemin des Palettes.

Et créer un parking à scooters à côté de l'éco-point au chemin des Palettes car beaucoup de scooters se parquent devant les entrées.

Mme Moyard : merci pour vos questions. On regardera ce qu'il en est pour le chemin que vous évoquez le long du petit Voiret en direction probablement de la pataugeoire qui est derrière l'Etoile Palettes. Nous avons fait un certain nombre de petites réfections dans le secteur. En attendant et c'est dans le cadre de notre plan des investissements, un projet plus ambitieux de rénovation de la pataugeoire et de ses abords. Je regarderai plus en détail mais il est probable que pour l'instant nous n'ayons pas fait cela parce que c'est en attente de travaux plus importants.

En ce qui concerne l'extension du tram 15, non il n'y aura pas d'arrêt sur le chemin des Palettes, étant donné qu'il y a toujours une certaine distance entre les arrêts de tram. Il y en aura un avant de s'engager sur le chemin des Palettes, c'est celui qui s'appelle aujourd'hui Palettes, qu'on appelait anciennement la boucle des Palettes où il n'y aura bientôt plus de boucle ; ensuite le tram ne va pas s'arrêter 150 mètres plus loin, donc effectivement il n'y a pas d'arrêt sur le chemin des Palettes. Et l'arrêt, une fois que le tram se sera engagé sur Curé-Baud, sera à la hauteur du tennis club des Fraisiers.

M. Bonfanti : je n'ai pas bien compris de quel éco-point on parlait. Si j'ai bien compris qui est juste devant les rails de tram. Je vais voir ce qu'il est possible de faire ou peut-être faire appel à une association pour sensibiliser les utilisateurs de l'éco-point à mettre les déchets au bon endroit, parce que le remplacement que vous demandez pose peut-être des problèmes de volumétrie, ce n'est peut-être pas aussi facile que cela.

Au niveau de l'espace de liberté pour chiens, vous voulez mettre une toile pour vous protéger du soleil si j'ai bien compris. On va étudier la question avec le service.

Par rapport aux places de stationnement scooters, on est plutôt engagé à mettre des places de stationnement vélos plutôt que scooters. Il faudrait plutôt voir avec le propriétaire ou les différents propriétaires du bâtiment des Palettes s'il y a des places à disposition en souterrain, ce qui est le cas, je le sais, voir si elles pourraient être transformées en places scooters.

Un habitant du quartier du Plateau : je suis membre du Groupement du Plateau de St-Georges. J'ai une question de compréhension. J'ai compris que le Conseil municipal avait accepté que la Commission de l'aménagement entre en discussion avec les pétitionnaires pour la

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 27 avril 2023

problématique de la rampe Quidort. J'ai une question pour le Conseil municipal et non pas pour le Conseil administratif.

M. Couto : vous ne pouvez poser des questions qu'au Conseil administratif.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée.